



EPCI :

DEPARTEMENT :

TRÉSORERIE OU SGC :

001 DU PAYS DE CRUSEILLES

74

SERV GEST COMPTABLE ANNEMASSE

N° 1259 EPCI (1)

TAUX

FDL

2025

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2024 1	Taux de référence pour 2025 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	20 551 677	9,08		21 451 000	1 947 751	11,08	2 376 771
Taxe foncière non bâtie additionnelle	387 751	45,87		391 500	179 581	45,87	179 581
Taxe d'habitation additionnelle	2 685 918	12,10		2 313 000	279 873	12,10	279 873
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	3 986 711	24,07		4 185 000	1 007 330	24,07	1 007 330
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total de la fiscalité additionnelle					2 407 205		
Total des CFE unique, de zone et éolienne					1 007 330		
Taux CFE plafonné pour 2025	>>>					Total	3 843 555

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus	
Taxe foncière non bâtie additionnelle		
Taxe d'habitation additionnelle		
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)	

Si la diminution sans lien
des taux a été décidée en 2025,
cochez la case

☐

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2025 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2025 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	>>>			
CFE éolienne	>>>			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
3 683 174	99 260	90 086	8 058	238 016	70 592	331 545	4 520

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2025
3 843 550		4 520 731		8 364 286

À ANNÉCY
Le 27 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
MARIE-HELENE HEROU-DESBIOILLES

À CRUSEILLES
Le 15/04/2025
Pour le Groupement
Pour la Préfecture,



Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 074-247400112-20250415-DEL_2025_29B-BF

S2LOW



EPCI :

001 DU PAYS DE CRUSEILLES

N° 1259 EPCI (2)

DEPARTEMENT :

74

FINANCES PUBLIQUES

TRÉSORERIE OU SGC :

SERV GEST COMPTABLE ANNEEMASSE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste		a. Par le conseil communautaire		0	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte		b. Par la loi		0	
c. Locaux industriels		Taxe foncière non bâtie :		c. Centrales photovoltaïques	
d. Logements sociaux		a. Par le conseil communautaire		0	
		b. Par la loi (terres agricoles)		57 147	
		c. Par la loi (autres)		35 029	
Taxe foncière non bâtie		1		g. Installations gazières et autres	
Taxe d'habitation :				7 084	
a. Dotation pour perte de THLV		0		5. RÉFORMES FISCALES	
b. Mayotte		>>>		a. TVA prév. (compensation TH)	
Cotisation foncière des entreprises :				b. TVA prév. (comp. CVAE)	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire				c. DTCE (Métropole de Lyon)	
b. Base minimum		0		2 932 373	
c. Locaux industriels		71 443		750 801	
d. Autres allocations		129 265		>>>	
		25		6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	
				a. 75% moyenne nationale	
				b. Taux maximum	
				6,73	
				>>>	
7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES		7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE			
7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS		a. Taux moyen communal de 2024 au niveau national		26,86	
		b. Taux plafond de 2025		53,72	
Taux maximum :		7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE			
a. De droit commun		Taux moyens des taxes foncières de 2024 :		CFE unique/de zone	
b. Dérogatoire		a. au niveau national		CFE éolienne	
c. Avec rattrapage		b. au niveau de l'EPCI			
d. Avec capitalisation		Taux maximum de la majoration spéciale		>>>	
e. Avec majoration spéciale		8. DIMINUTION SANS LIEN			
Taux moyens pondérés :		Année antérieure à 2025 au titre de laquelle...			
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie		a. ...la diminution sans lien a été appliquée			
b. En cas de changement de périmètre		b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés			
7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES		Taux moyens de référence au niveau national :			
a. Taxe foncière bâtie		a. Taxe foncière bâtie		3 741,08	
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie		b. Taxe foncière non bâtie		3 741,08	

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 074-247400112-20250415-DEL_2025_29B-BF